



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du patrimoine

Question écrite n° 16050

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire une nouvelle fois l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la demande des communes des cantons de Vigy et Montigny-Nord de voir réaliser un inventaire du patrimoine. Ces communes viennent en effet d'obtenir un nouveau refus du préfet au motif que « seule une participation financière des collectivités locales intéressées permettrait de commencer par anticipation l'inventaire ». Il ne s'agit pas du tout de commencer par anticipation car la demande est en instance depuis quinze ans environ et, en 1985, il avait été indiqué que l'inventaire serait réalisé « au début des années quatre-vingt-dix ». Il semble qu'il y ait donc une carence sélective du service public et de l'administration. Elle lui demande les mesures envisagées pour que l'administration respecte les engagements pris il y a plus de quinze ans.

Texte de la réponse

L'inventaire du patrimoine des cantons de Vigy et Montigny-Nord a été envisagé dès 1985, sans toutefois la mise en place d'un calendrier ou d'une convention. A la demande de M. le député Jean-Louis Masson, en 1997, la direction régionale des affaires culturelles de Lorraine a fait plusieurs propositions de programmation d'une campagne d'inventaire dans les deux cantons concernés ; l'étude scientifique selon les principes de l'inventaire topographique de chacun des cantons demanderait pour une équipe composée d'un chercheur et d'un photographe, trois à quatre ans, eu égard au grand nombre de communes et de hameaux. La programmation des travaux d'inventaire pourrait être précisée par une convention qui fixerait également la participation financière des parties concernées. Il paraît important d'associer le conseil général de la Moselle à ce projet, dans la mesure où ce dernier a créé un poste de conservateur territorial du patrimoine-spécialité Inventaire. En tout état de cause, la direction régionale des affaires culturelles, sous l'autorité du préfet de région, est prête à présenter à l'honorable parlementaire les différentes solutions envisageables.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16050

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3333

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4569